



AGIR
pour
l'environnement

AGRICULTURE

Mesure n°1 : Fixer un objectif de 10% des surfaces agricoles cultivées en bio en 2012

L'agriculture occupe l'essentiel des espaces ruraux, son impact sur les milieux est fondamental. Or, le « modèle agricole français » est basé depuis 40 ans sur une intensification des pratiques, une concentration des fermes et une course aux rendements qui ne sont plus pertinentes aujourd'hui.

Aucun programme de protection de l'environnement ne peut faire l'impasse sur une réorientation profonde des pratiques agricoles. L'agriculture biologique est le mode de production qui répond, et de loin, le mieux aux enjeux environnementaux et sociaux : protection de la qualité de l'eau, protection de la fertilité des sols, maintien voire augmentation de la biodiversité sauvage et domestique, réduction des consommations de ressources fossiles (énergie notamment), création d'emplois, relation paysans-consommateurs, aménagement du territoire...

Les techniques bio sont réalistes et applicables à grande échelle : même la FAO (organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation) reconnaît officiellement que la bio peut nourrir la planète – et qu'elle est le système le plus favorable à l'environnement et à l'autonomie alimentaire des populations rurales.

Au-delà, le développement de l'agriculture biologique « tire » l'ensemble de l'agriculture vers le haut, par la diffusion des techniques alternatives, la réorganisation des filières, le renouvellement des habitudes de consommation.

Tous les grands pays agricoles européens se sont fixés des objectifs ambitieux de développement de la bio à court terme (15 à 20 % de leur SAU) – sauf la France. Il est impératif et urgent de lancer un plan de développement de la bio en France, avec l'objectif de 10 % de la SAU française en 2012, appuyé sur des mesures précises :

- aides aux agriculteurs bio accessibles sur la totalité du territoire français ; budget spécifique réservé ; pérennisation et augmentation du « crédit d'impôt » pour les agriculteurs bio ;
- aides à l'organisation de filières biologiques et à la création de caisses de péréquation ;
- renforcement des moyens des organisations de développement de la bio ;
- formation obligatoire à la bio dans tous les parcours agricoles ;
- vulgarisation ambitieuse des techniques bio (utilisables y compris dans le cadre de fermes conventionnelles).

